

Caraccioli

FAC. 1. 6015

Case  
FRC  
15745

---

# LA PASSION

DE NOTRE VÉNÉRABLE CLERGÉ,

SELON L'ÉVANGÉLISTE DU JOUR.

---

Les Disciples ne seront pas mieux traités que le Maître.

---

LE jour de l'immolation approchoit, & les Scribes & les Pharisiens concertoient sur les moyens de surprendre le Clergé & de s'en rendre maître; mais ils craignoient d'être abandonnés par les Curés. *Timebant verò plebem.*

Satan entra dans le cœur d'un des Prélats, furnommé Iscariote, & il convint avec les Dominateurs de l'Assemblée qu'il le leur livreroit, & ils en furent ravis, & ils promirent de lui donner de l'argent. *Et pacti sunt pecuniam illi dare.*

Et il y consentit, & depuis ce moment.

A

il cherchoit l'occasion de le livrer. *Et quærebat opportunitatem tradere*, & il vendit le Clergé, non pour des deniers, mais pour de gros écus.

Une grande fête approchoit, & tous les Prélats se préparoient à la célébrer. *Venit autem dies azymorum.*

Le Clergé sachant le coup qu'on vouloit lui porter, dit : un des miens me trahira. *Unus tradet me.*

Un Abbé répondit à ces paroles : pour moi quand il me faudroit mourir, je ne vous renierai pas ; & le Clergé répliqua, vous ne me reconnoîtrez plus quand il s'agira de vous montrer : avant que le coq chante, vous m'aurez méconnu. *Et priusquam gallus cantet, me negabis.*

Et le Clergé se retira dans un lieu secret où il pria, disant à Dieu : s'il est possible que ce calice d'amertume s'éloigne de moi, *Transseat à me calix iste, si fieri potest.*

Alors le Prélat qui avoit fait la Motion pour le trahir s'approcha, & les Scribes,

les Pharisiens se saisirent du Clergé, lorsqu'il leur dit : Je n'ai cessé de prêcher ma doctrine en public. Depuis des siècles je jouis des propriétés que vous me contestez, possessions qui ne m'ont point été données en fraude, mais par le droit qu'en avoient les Donateurs, par l'autorisation des Rois, par le consentement tacite de la Nation, puisqu'elle n'a jamais réclaté, enfin par la Loi.

Mais c'est l'heure de votre puissance, & de celle des ténèbres. *Sed hora vestra est, & potestas tenebrarum.*

Ils s'emparèrent de lui, & le citerent devant (Caïphe) qui gouvernoit l'Assemblée, & qui la menoit à son gré.

Et c'est alors qu'on tâcha de surprendre le Clergé dans ses paroles, & qu'à tout ce qu'il dit, on répondit : ce sont des blasphèmes. *Quid adhuc egemus vestibus, blasphemavit.*

Et (Pilate) qui présidoit alors & qui auroit voulu le délivrer, lui dit : quelle raison apportez-vous aux accusations qu'on

intenté contre vous ? est-il vrai que vous vous dites maître & souverain de vos possessions ? Et le Clergé ne répondit rien. *Et nihil respondit.*

Se tournant ensuite vers les Scribes & les Pharisiens qui brûloient d'accélérer sa condamnation, il leur dit : je ne trouve aucun sujet de le condamner, & ils redoublèrent leurs cris, en l'accusant d'avoir séduit les peuples par la superstition.

Alors il leur abandonna en se lavant les mains de cette action, & leur disant : prenez-le & le jugez selon votre Loi ; car je le répète, je ne trouve aucune raison de le crucifier. *Accipite eum vos, & judicate.*

Mille voix s'écrierent qu'il meure, qu'il meure. *Tolle, tolle*, car il s'est rendu semblable à Dieu : *Filium Dei se fecit.*

Plutôt absoudre les Déistes que les Chrétiens. *Non hunc, sed Barabbam.*

Et le Comte Mirabeau prophétisa ; en disant : il est à propos qu'un soit sacrifié pour tous, & qu'il meure pour le peuple. *Expedit unum mori pro populo.*

Alors on prononça sa sentence, & après qu'on l'eut dépouillé & attaché entre deux larrons, les Financiers, les Procureurs, & *crucifixerunt cum eo duos latrones*, il baissa la tête, & il expira, & *expiravit*.

On tira sa robe au fort, & chacun en prit une partie; *Et fecerunt quatuor partes, dicentes ad invicem, scindamus eam, sed sortiamur de cujus illa sit.*

Il y avoit plusieurs femmes qui se tenoient au loin, & qui gémissaient. *Erant autem & mulieres de longè aspicientes.*

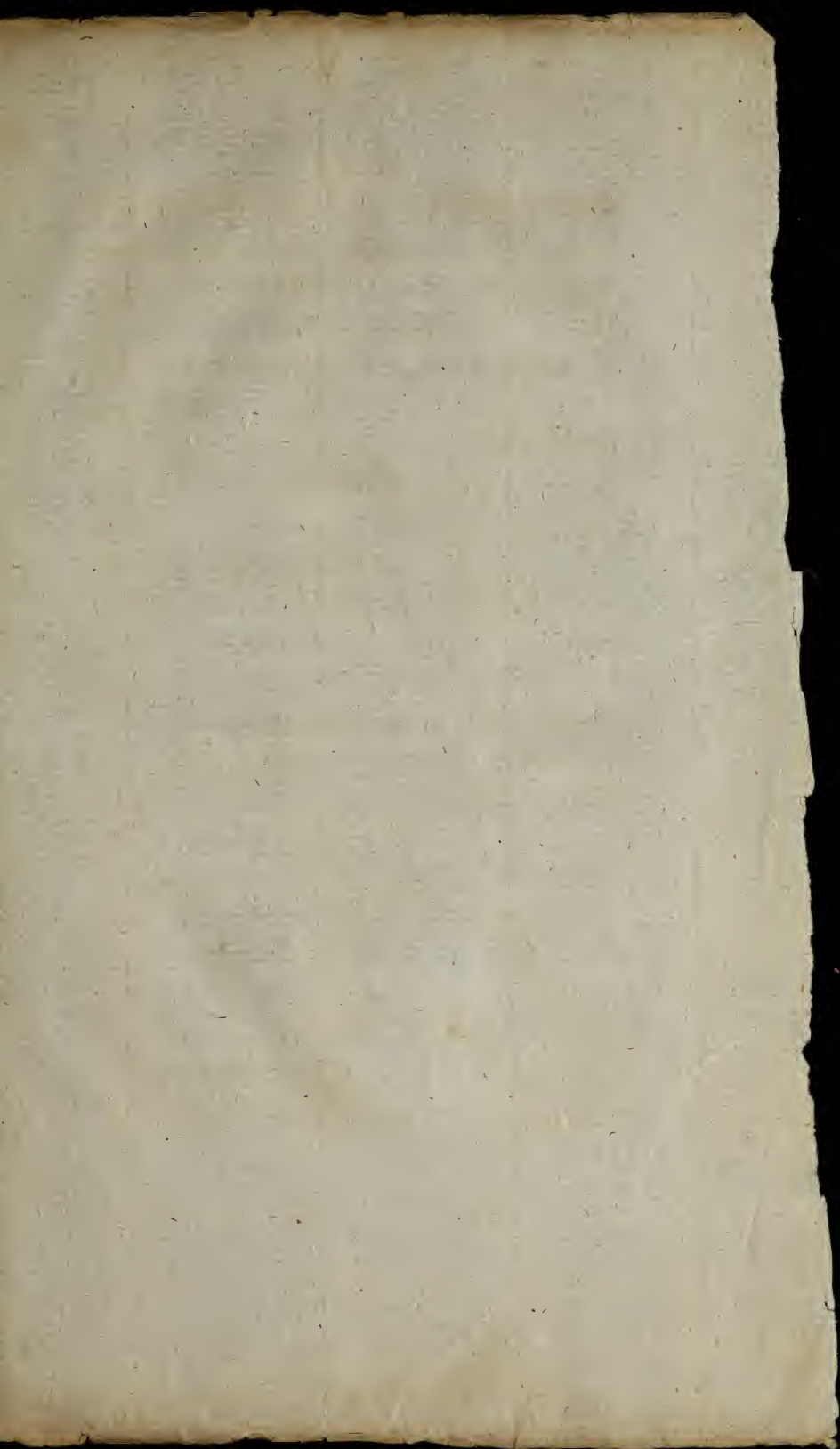
Et quelques zélés, à la tête desquels étoit Maury, frapportoient leur poitrine. *Percutientes pectora sua, revertebantur*, tandis que le bon Evêque du Mans disoit : on a vraiment sacrifié le juste & l'innocent. *Verè hic justus erat.*

Et les Scribes & les Pharisiens dirent au Président : nous nous souvenons que ce Séducteur a toujours dit qu'il ressusciteroit. *Recordati sumus quia Seducator ille dixit, resurgam*, Ordonnez donc en consé-

quence que l'on garde le sépulcre, de  
peur qu'une nouvelle erreur ne fût pire  
que la première. *Jube ergò custodiri sepul-*  
*chrum, novissimus error pejor esset priore.*

Et l'on alla faire fonctionner la Loi. *Illi*  
*autem abeuntes munierunt sepulchrum, signan-*  
*tes lapidem.*

F I N.



*For*